

APPROBATION DE L'ÉTHIQUE

Projet de recherche impliquant des êtres humains ou la consultation de renseignements personnels

Ce projet de recherche a été examiné en conformité avec les Modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur des êtres humains de l'Université Laval, par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche

Projet intitulé : Datagotchi : les élections fédérales canadiennes de 2023

Nom du chercheur : Monsieur Yannick Dufresne

Numéro d'approbation : 2023-124 Phase I / 20-07-2023

Date de décision : 20 juillet 2023

Date d'expiration de l'approbation :

Après examen des informations et des documents qui lui ont été transmis, le Comité a constaté que ce projet respecte les principes d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Il prend acte de la confirmation écrite du chercheur à l'effet qu'il a pris connaissance des mesures de suivi¹ associées à l'émission de l'approbation éthique de son projet et qu'il accepte de les appliquer. Par conséquent, le Comité approuve ce projet pour un an.

| | 14 août 2023 | |
|--|--------------|--|
| Marc Lacoursière, coprésident | Date | |
| Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche | | |

¹ Rappel des mesures de suivi au verso

Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval cer@vrr.ulaval.ca www.cerul.ulaval.ca

Mesures de suivi associées à l'approbation éthique

Pour le projet intitulé: Datagotchi : les élections fédérales canadiennes en 2023

Numéro de dossier : 2023-124 phase 1

- Informer le Comité par écrit et dans les meilleurs délais (indépendamment du calendrier de ses réunions statutaires) des situations suivantes si elles se présentent :
 - de toute modification au projet, comme il a été approuvé en ce jour, qui comporterait des changements dans le choix des participants, dans le recrutement, dans la manière d'obtenir leur consentement, de réaliser la collecte des données ou encore, dans les risques ou inconvénients encourus par la participation, et ce, préalablement à l'application de ce changement (modèle de lettre de demande d'amendement disponible sur le site Internet des CÉRUL);
 - de toute modification qui serait apportée à un instrument utilisé pour le recrutement (annonces, affiches, etc.), pour confirmer le consentement (formulaire de consentement, feuillet d'information, etc.) ou pour effectuer la collecte des données (questionnaire, grille d'entrevue, etc.) en fournissant la nouvelle version du document concerné, où les modifications auront été mises en évidence, préalablement à son utilisation;
 - de **tout événement imprévu et sérieux** (ex. : détresse psychologique d'un participant, menace proférée à l'égard d'une personne, effets secondaires ou imprévus ou indésirables d'un produit, d'un médicament ou d'un test, etc.) qui surviendrait dans le déroulement d'une activité du présent projet et qui impliquerait un participant, en complétant le formulaire VRR-EI disponible sur le site Internet des CÉRUL;
 - de l'interruption prématurée de ce projet de recherche pour une raison quelconque, qu'il soit financé ou non, y compris en raison de la suspension ou de l'annulation de l'approbation d'un organisme subventionnaire.
- 2. Tant que le projet ne sera pas terminé, et non seulement le recrutement, présenter annuellement une **demande de renouvellement** de l'approbation, en fournissant un rapport sur le déroulement de la recherche, le nombre de participants recrutés et, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées en cours de réalisation, à l'aide du formulaire VRR-107. La demande de renouvellement doit être transmise au Comité dans un délai de 30 jours avant la date de fin de l'approbation, indépendamment du calendrier des réunions statutaires.